



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 21 mars 2024 à 18h00 à la salle des fêtes de Bourdeaux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de procurations : 5

Absents et excusés : 3

Quorum :20

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bourdeaux sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : M. BRUN ; I. COINTAULT; C. MOULIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE,

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; T. DIDIER ; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; C. MANCINI; F. MUCKE ; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; P. REYNAUD ; S. TERROT ; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M BUISSON à M. EBEHRARD

M MARTIN à G. MORENAS MRIN

M. LIOTARD à P. BERRARD

J-F. POISSON à T. DIDIER;

N. PELIN à P. BENOIT

Étaient présents : D. GRANGE, DGS, B. BERARD, comptable et V. FRAYSSE CDL de la DDFiP

Étaient absents et excusé :

F. STEINE ; L. GIRARD; J. GLAYSE

A été désigné secrétaire de séance : M. BERRARD Philippe

1 - OUVERTURE DE LA SEANCE

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à T. DIDIER maire de Bourdeaux. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

T. DIDIER évoque l'AMI en cours concernant le bâtiment de l'Oustalet, désormais vide. Plusieurs offres ont été déposées. IL y a eu plusieurs visites dont celle du personnel de la maison de la céramique.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

La Présidente remercie les élus de leurs présences

2 - ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance par la Présidente
- Désignation d'un.e secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 01 février 2024
- **Délibérations :**

- **Finances et personnel**
 - Approbation des Comptes de Gestion 2023.
 - Approbation des Comptes Administratifs 2023.
 - Affectation du résultat 2023 Budget Général.
 - Affectation du résultat 2023 budget « Activités économiques locatives ».
 - Affectation du résultat 2023 budget « Création de zones d'activités ».
 - Affectation du résultat 2023 budget « Déchets ménagers et assimilés ».
 - Affectation du résultat 203 budget « Régie de distribution de chaleur ».
 - Ligne de trésorerie pour la maison de la céramique
- **Défi Climat**
 - Subvention à l'animation et au déploiement Plan Climat Air Energie Territorial « Défi- Climat » de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux
- **Agriculture forêt et gestion de l'espace**
 - Organisation de la Journée Internationale des Forêts au Pays de Dieulefit-Bourdeaux
 - Candidature à un Projet Alimentaire Territorial
- **Déchets**
 - Adoption du règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- **Décisions de la Présidente**
- **Décisions du Bureau**
- **Question et informations diverses**
 - Point d'actualité commissions
 - Divers

3 - DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

F. SIMIAN demande s'il y a un élu qui se propose secrétaire de séance.

M. P. BERRARD est désigné secrétaire de séance.

4 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 01/02/2024

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 01/02/2024.
Le procès-verbal du 1^{er} février est approuvé à l'unanimité (4 abstentions) des conseillers communautaires présents.

5 - FINANCES ET PERSONNEL

F. SIMIAN propose à l'assemblée que les comptes administratifs soient exposés mais que les comptes de gestion soient votés en premier. Elle donne la parole à Mme FRAYSSE la conseillère aux décideurs locaux de la DDFip. Celle-ci affirme que les comptes de gestion de M QUINQUETON, comptable public, sont identiques aux comptes administratifs.

F. SIMIAN propose à l'assemblée que les CA soient votés tous ensemble à la fin des présentations, et propose que Mme MORENAS, 1^{ere} vice-présidente fasse voter les conseillers.

L'assemblée est d'accord avec ces propositions.

F. SIMIAN remercie V. FRAYSSE d'être présente pour l'étude des CA.

DELIBERATION N°12/2024 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12,
Vu les budgets primitifs de l'année 2023,
Vu les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
Vu les bordereaux de mandats, les titres des créances à recouvrer et les dépenses effectuées,

Vu l'exposé de Madame La Présidente présentant les Comptes de gestion du Budget Principal, des Budgets annexes et du Budget « Régie de distribution de chaleur » de l'exercice 2023 dressés par le Comptable public, accompagné des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant la régularité des comptes et après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, ainsi que les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

APPROUVE les comptes de Gestion 2023 :

- Du Budget général de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux
- Du Budget annexe « Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit »
- Du Budget annexe « Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit »
- Du Budget annexe « Déchets ménagers et assimilés »
- Du Budget « Régie de distribution de chaleur »

DECLARE que les comptes de gestion 2023, dressés par Monsieur le Receveur, n'appellent ni réserve si contestation de sa part.

AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

Délibération n°13/2024 : Approbation des comptes administratifs 2023

F. SIMIAN remercie grandement B. BERARD de sa présence pour aider les conseillers dans la compréhension des documents si besoin.

Présentation du compte administratif du budget général.

F. SIMIAN donne lecture des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres ou par opérations.

V. FRAYSSE explique les ratios de ce budget. Il y a eu 200 K€ de recettes fiscales en plus, c'est lié aux bases de l'an passé en lien avec l'inflation. Il faut faire attention à la CAF.

MA. Barbe : Opération 32 : Quelles étaient les opérations prévues ?

F. SIMIAN c'est un fond de roulement, pour les investissements à venir.

C. MOULIN : mais de nombreux postes ont été budgétés sans être réalisés.

F. SIMIAN Oui, c'est exact. Ces postes étaient prévus mais les aléas ont fait que ça n'a pas été fait : le poste pour le PCAET qui n'a pas pu être recruté avant janvier 2024, des études liées à ces postes n'ont pu être réalisées, et des travaux repoussés comme l'OT

C. MOULIN : oui, on voit bien que des choses n'ont pas été faites. Néanmoins, de nombreuses choses ont été menées à bien. Les observations notées en marges sont très bien !

MA BARBE : Attention à ne pas faire de réserves pour faire des réserves, la préfecture explique aux collectivités qu'elles ne doivent pas avoir de bas de laine.

F. SIMIAN acquiesce et précise que ce « bas de laine » va servir à toutes les opérations d'investissements prévues et exposées lors du comité des maires.

P. BENOIT pour Mme FRAYSSE : Est-ce qu'un calcul existe qui donnerait, selon la taille les dépenses à prévoir, les recettes nécessaires ? J'ai regardé les années précédentes et certaines choses m'intriguent. Je me demande si notre CC a assez de financement.

V. FRAYSSE : comme votre CC est particulière (zone rurale et montagne + moins de 10 000 habitants) il est difficile de comparer. Mais je regarderai si je trouve des standards et vous répondrai.

V. FRAYSSE explique les chiffres de la fiscalité : lente progression des recettes fiscales.

P. BERRARD : concernant le fonds de roulement, quand on avait fait la préparation budgétaire, Mme FRAYSSE vous nous avait dit qu'il faut que la réserve soit à 50 % du budget pour être équilibré. Est-ce idem que pour les déchets ?

V. FRAYSSE : il est préférable d'avoir une réserve entre 3 et 6 mois (et même entre 6 et 8 mois c'est mieux !) La question qui sera ensuite posée comment on ré abonde ce fond. Capacité d'autofinancement ou emprunt. On est actuellement en dessous des seuils, rien de critique mais il faut y faire attention. Le levier fiscal étant un levier

MA BARBE : Mais s'il ne reste que ça, notre but n'est pas d'abonder les caisses de l'état. En ce moment les services de l'état pointent la gestion des communes qui ont trop de sous. Avoir trop d'argent, c'est bien mais faisons attention, car ce n'est pas le but.

V. FRAYSSE: la logique d'une collectivité est d'investir. Le préfet nous demande de conserver les fonds propres.

F. SIMIAN : avec les dépenses à venir, on n'aura plus grand-chose !

Présentation des dépenses et recettes par services du budget général par F. SIMIAN.

Présentation du budget activités économiques locatives par M. EBERHARD

MA BARBE : est-ce que la subvention d'équilibre s'est améliorée cette année ?

V. FRAYSSE : L'an dernier rien n'a été versé du BP général, cette année : 6500 €. On avait dit qu'on allait améliorer. La CAF nette augmente grâce à cela.

R. PALLUEL : On a toujours dit que c'était un « petit » équilibre. Il faut savoir qu'on a à présent un bâtiment de valeur.

Présentation du budget des zones d'activités par M. EBERHARD

V. FRAYSSE : on voit que tant que vous avez le stock, vous avez quelques charges, au fur et à mesure, ça se cumule. Donc si vous vendiez votre terrain, il faudrait le vendre pour rendre l'opération neutre. Au fil du temps, l'opération devient moins lucrative car les charges s'accumulent. M. EBERHARD On trouve des acheteurs mais ils ne donnent pas suite. (Raisons diverses : problème de prêts des banques)

P BENOIT : à la Bâtie Roland, les terrains sont à 70 à 75€/m². Le problème est le coût de construction des bâtiments actuellement.

P. MOSSAZ : il faudrait faire de la communication sur les ventes de ces terrains. On peut aussi louer un terrain : les locataires peuvent déduire tout ou partie des loyers. Ça leur évite d'avoir trop de capital à investir. Le client ne s'engage pas trop. Et nous on récupère la mise à disposition de ces terrains.

Présentation du budget des ordures ménagères par P. BERRARD

P. BERRARD Pour cette année, il nous faut se préparer à a plateforme des biodéchets, mais la difficulté reste le foncier.

M. BRUN dans les recettes de fonctionnement, c'est bien le remboursement de l'absence d'un des personnels qui est attendu ? On ne les a pas encore reçus ? Est-ce que le budget général remboursera le budget OM ?

F. SIMIAN oui, c'est ça. C'est long. Idem avec un autre congé maladie qui date de novembre 23.

B. BERRARD oui le BP général remboursera le BP OM.

V. FRAYSSE : la CAF du budget annexe des ordures ménagères est en baisse comme prévu, malgré la hausse l'an passé de 11,5 %

Présentation du budget réseau de chaleur par A. JEUNE

A. JEUNE en 2023 on a remplacé l'armoire et fait le diagnostic.

MA BARBE : l'équilibre entre la consommation de fioul et des plaquettes est correct.

Ch. BUSSAT : Comment arrive-t-on à 3000 € sur les réseaux de chaleur ?

A. JEUNE C'est une erreur sur le tableau

V. FRAYSSE recettes en moins, mais le budget est stable sans aide du BP principal. La CAF baisse malgré une baisse des dépenses de fonctionnement. Ce budget reste très fragile.

MA BARBE : pas de question car les commentaires étaient top. Passé peu de fioul. Parfait !

P. BERRARD : C'est la 1^{ère} fois qu'on a un budget à l'équilibre ?

A. JEUNE : En 2016, on est passé à l'équilibre. Il faut considérer que ce réseau a été payé, à ce jour, on amortit les subventions.

L'assemblée remercie B. BERRARD pour ses annotations très pratiques dans les budgets.

F. SIMIAN se retire et G. MORENAS soumet aux votes les différents budgets.

Approbation des Comptes administratifs 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Vu les Budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives afférentes,

Considérant que Madame MORENAS Geneviève, 1^{ère} Vice-Présidente a été désignée pour la présentation des Comptes administratifs 2023 du Budget principal de la CCDB et de ses budgets annexes ainsi que du Budget « Régie de distribution de chaleur »,

Considérant que Madame Fabienne SIMIAN, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame MORENAS Geneviève, 1^{ère} Vice-Présidente, pour le vote des Comptes administratifs 2023,

1. Budget principal 2023 : Présentation du Compte administratif

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	4 355 952.72 €	961 824.56 €
RECETTES	4 845 109.02 €	437 048.70 €
RÉSULTAT EXERCICE 2023	489 156.30 €	-524 775.86 €
REPORT EXERCICE 2022	1 989 202.48 €	639 656.56 €
RÉSULTAT CUMULÉ 2023	2 478 358.78 €	114 880.70 €
	DÉPENSES	RECETTES
RESTES A RÉALISER (INVESTISSEMENT)	36 468.92 €	32 517,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	3 951.92 €	

2. Budget annexe 2023 « Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit » : Présentation du Compte administratif

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	58 098.48 €	28 801.24 €
RECETTES	60 144.33 €	45 462.45 €
RÉSULTAT EXERCICE 2023	2 045.85 €	16 661.21 €
REPORT EXERCICE 2022	-1 485.10 €	-114 575.59 €
RÉSULTAT CUMULÉ 2023	560.75 €	-97 914.38 €
	DÉPENSES	RECETTES
RESTES A RÉALISER (INVESTISSEMENT)	0,00 €	0,00 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €	

3. Budget annexe 2023 « Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit » : Présentation du compte administratif

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	283 936.06 €	326 812.57 €
RECETTES	283 936.06 €	281 395.41 €
RÉSULTAT EXERCICE 2023	0,00 €	-45 417.16 €
REPORT EXERCICE 2022	0,00 €	-272 952.76 €
RÉSULTAT CUMULÉ 2023	0,00 €	-318 369.92 €
	DÉPENSES	RECETTES
RESTES A RÉALISER (INVESTISSEMENT)	0,00 €	0,00 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €	

4. **Budget Annexe 2023 « Déchets ménagers et assimilés » : Présentation du Compte administratif**

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 607 365.53 €	118 702.10 €
RECETTES	1 689 358.10 €	165 888.79 €
RÉSULTAT EXERCICE 2023	81 992.57 €	47 186.69 €
REPORT EXERCICE 2022	557 700.67 €	260 751.23 €
RÉSULTAT CUMULÉ 2023	639 693.24 €	307 937.92 €
	DÉPENSES	RECETTES
RESTES A RÉALISER (INVESTISSEMENT)	157 602,00 €	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	157 602,00 €	

5. **Budget 2023 « Régie de distribution de chaleur » : Présentation du compte administratif**

NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	66 431.52 €	38 029.60 €
RECETTES	63 840.51 €	14 202.64 €
RÉSULTAT EXERCICE 2023	-2 591.01 €	-23 826.96 €
REPORT EXERCICE 2022	14 775.51 €	27 362.39 €
RÉSULTAT CUMULÉ 2023	12 184.50 €	3 585.43 €
	DÉPENSES	RECETTES
RESTES A RÉALISER (INVESTISSEMENT)	0,00 €	0,00 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00 €	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- APPROUVE les résultats des Comptes Administratifs 2023 tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

F. SIMIAN remercie l'assemblée.

DÉLIBÉRATIONS - AFFECTATION RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2023

F. SIMIAN propose de passer maintenant au vote des affectations des résultats des 5 budgets.

Délibération n° 14/2024 : Budget principal : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

AFFECTATION RÉSULTAT – BUDGET PRINCIPAL CCDB – ANNÉE 2023		
Résultat de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	489 156.30 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	1 989 202.48 €
	Résultat à affecter	2 478 358.78 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	114 880.70 €
	Solde des restes à réaliser 2023	3 951.92
	Besoin de financement	0.00 €
Affectation	Affectation en réserves d'investissement (R1068)	
	Report en fonctionnement (R002)	2 478 358.78 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- APPROUVE l'affectation du résultat du CA principal 2023 tels que présenté ci-dessus.

Délibération n° 15/2024 : Budget Annexe « Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit » : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

AFFECTATION RÉSULTAT – BUDGET ANNEXE « ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LOCATIVES » – ANNÉE 2023		
Résultat de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	2 045.85 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	- 1 485.10 €
	Résultat à affecter	560.75 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	- 97 914.38 €
	Solde des restes à réaliser 2023	0,00 €
	Besoin de financement	97 914.38 €
Affectation	Affectation en réserves d'investissement (R1068)	560.75 €
	Report en fonctionnement (R002)	0,00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- APPROUVE l'affectation du résultat du CA du budget activité économiques locatives 2023 tels que présenté ci-dessus.

Délibération n° 16/2024 : Budget Annexe « Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit » : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

AFFECTATION RÉSULTAT – BUDGET ANNEXE « CREATION ZONES D'ACTIVITÉS » – ANNÉE 2023		
Résultat de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	0,00 €
	Résultat à affecter	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	- 318 369.92 €
	Solde des restes à réaliser 2023	0,00 €
	Besoin de financement	318 369.92 €
Affectation	Affectation en réserves d'investissement (R1068)	0,00 €
	Report en fonctionnement (R002)	0,00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- APPROUVE l'affectation du résultat du CA du budget créations zones d'activités 2023 tels que présenté ci-dessus.

Délibération n° 17/2024 : Budget Annexe « Déchets ménagers et assimilés » : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

AFFECTATION RÉSULTAT – BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » – ANNÉE 2023		
Résultat de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	81 992.57 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	557 700.67 €
	Résultat à affecter	639 693.24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	1 937.92 €
	Solde des restes à réaliser 2023	-157 602,00 €
	Besoin de financement	0,00 €
Affectation	Affectation en réserves d'investissement (R1068)	0,00 €
	Report en fonctionnement (R002)	639 693.24 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- APPROUVE l'affectation du résultat du CA du budget déchets ménagers 2023 tels que présenté ci-dessus.

Délibération n° 18/2024 : Budget 2023 « Régie de distribution de chaleur » : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

AFFECTATION RÉSULTAT – BUDGET RÉGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – ANNÉE 2023		
Résultat de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	- 2 591.01 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	14 775.51 €
	Résultat à affecter	12 184.50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	3 535.43 €
	Solde des restes à réaliser 2023	11 840,00 €
	Besoin de financement	0,00 €
Affectation	Affectation en réserves d'investissement (R1068)	0,00 €
	Report en fonctionnement (R002)	12 184.50 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- APPROUVE l'affectation du résultat du CA de la régie de distribution de chaleur 2023 tel que présenté ci-dessus.

Délibération n°19/2024 : LIGNE DE TRESORERIE POUR LA MAISON DE LA CERAMIQUE.

F. SIMIAN explique que la maison de la céramique a besoin chaque année pour sa trésorerie d'une ligne de trésorerie dans l'attente des subventions. La CCDB doit se porter garante.

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que le mode de financement de la formation professionnelle de céramiste par la Région, nécessite pour la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " de porter une trésorerie importante sur près de 7 mois.

Pour y faire face la régie souhaite ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 100 000 €. La caisse d'épargne demande que la CCDB s'en porte garant.

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité des présents pour :

- SE PORTER garant de la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € ouverte par la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " auprès de la caisse d'épargne ;
- AUTORISER la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

F. SIMIAN remercie l'assemblée

6 – COMMISSION « DÉFI-CLIMAT »

G. MORENAS explique que dans le cadre de l'OPAH de rénovation de l'habitat, M. LELONGE, le chargé de mission a demandé quelles communes seraient intéressées pour une permanence réalisée par SOLIHA, interlocuteurs pour les citoyens. IL faudrait des communes réparties sur le territoire.

R. PALLUEL de Pont de Barret, est d'accord, il faudrait prendre contact avec G. LELONGE et il faut prévoir des dates pour la communication auprès des habitants.

S. GALDEMAS: Le rendement du PCAET qui a été voté n'est pas réalisé. Il dit le besoin d'intervention sur le bâti pour les citoyens.

F. SIMIAN : on a perdu 1 an en effet puisque des difficultés de recrutement, mais il est bien dans la concrétisation du PCAET et de l'OPAH.

G. MORENAS : avec sa formation d'archi il est beaucoup en surveillance des travaux du bâtiment de la CCDB qui se rénove. Mais dans la réalité, les actions vont démarrer. Lui, ne fait que le suivi de l'animation de l'OPAH. Puis il y aura les audits sur les bâtiments communaux et intercommunaux.

G. MORENAS précise que dans la délibération, le tableau juste est celui inscrit dans la partie délibération et non pas dans la note de synthèse.

Elle présente la délibération : il s'agit d'une demande d'aide auprès de l'état dans le cadre du fonds vert pour le poste de G. LELONGE, en charge du défi climat.

Délibération n° 20/2024 : SUBVENTION A L'ANIMATION ET AU DEPLOIEMENT PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL « DEFI- CLIMAT » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DIEULEFIT BOURDEAUX

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la commission "Défi- Climat", Expose que le Plan Climat Air Energie Territorial « Défi- Climat » entre dans sa phase de déploiement opérationnel qui doit se poursuivre.

Ce PCAET validé par l'assemblée délibérante en septembre 2022, a souligné les efforts à fournir pour une prise de conscience des habitants et des élus de notre territoire lié à la nécessaire transition écologique que doit opérer le territoire, ce jusqu'en 2026.

Le Diagnostic initial réalisé lors de son élaboration a permis d'arrêter une stratégie territoriale et un programme d'actions à engager sur l'ensemble du territoire communautaire. Au regard du bilan carbone relevé lors de ce diagnostic, 3 axes principaux ont été mis en évidence :

- Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique et écologique
- Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux
- Accompagner le territoire vers un quotidien responsable et une consommation sobre

Ces axes de travail correspondent aux enjeux, objectifs et actions identifiés dans le cadre du projet de territoire inscrit au titre du CRTE engagé sur le territoire de la Communauté de Communes, ainsi que de L'ORT-PVD de Dieulefit signée entre l'Etat, la CCDB et la ville de Dieulefit le 5 juillet 2023

Pour mener à bien ce Plan, décliné en 16 Fiches actions, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux, a procédé au recrutement d'un chargé de mission spécifique début janvier 2024, gage d'une ingénierie de proximité nécessaire à l'animation et la bonne articulation des différentes actions arrêtées.

Ce poste est dédié pour 80 % à la mise en œuvre du PCAET (OPAH compris) et 20% à l'accompagnement de la collectivité sur les investissements à venir sur les bâtiments communautaires.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les mesures transverses visant à la mise en œuvre d'une ingénierie d'animation et de planification du Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires dit « Fonds Vert ».

Plan de financement de l'Opération :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animation PCAET CCDB /3 ans (80% ETP charges patronales et salariales comprises)	49 928 * 0.8 €/an soit 39 942 €/an Soit 39 942*3 ans = 119826 €	Subvention Etat Fonds Vert (25 %)	34 449 €
Couts indirects 15% (en % des coûts d'animation)	17 970 €	Autofinancement CCDB	103 347 €
TOTAL	137 796€	TOTAL	137 796 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- VALIDE le plan de financement de l'opération « animation et déploiement du Plan Climat Air Energie Territorial « Défi- Climat » de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux tel que présenté ci-dessus.

- APPROUVE le dépôt de dossier de demande de subvention pour l'animation et le déploiement Plan Climat Air Energie Territorial « Défi- Climat » de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux Au titre du dispositif de l'Etat dit « Fonds Vert ».
- AUTORISE la Présidente à signer tout document utile à cette décision.

G. MORENAS remercie l'assemblée.

7 - COMMISSION AGRICULTURE FORET ET GESTION DE L'ESPACE

A. JEUNE explique que les journées internationales des forêts sont cette semaine, organisées avec Fibois autour de la forêt. Les actions engagées ont eu du succès surtout celles pour la visite de la forêt et la maison ossature bois.

2 Actions n'ont pas pu être réalisées, mais globalement c'est très positif.

Délibération n° 21/2024 : Organisation de la Journée Internationale des Forêts au Pays de Dieulefit-Bourdeaux

La Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux est pleinement mobilisée dans la valorisation du bois et soutient la dynamique de la filière forêt-bois notamment à travers sa convention avec le CNPF. Elle envisage de réaliser des portes ouvertes de plusieurs entreprises de son territoire, afin de faire connaître les entreprises et les métiers de la filière forêt-bois lors de la prochaine Journée Internationale des Forêts (du 18 au 24 mars 2024).

Pour ce faire, le territoire a décidé d'être accompagné par l'interprofession du bois Drôme Ardèche, FIBOIS 07/26. Le territoire sera chargé de co organiser l'évènement, et notamment d'élaborer des contenus pédagogiques sur les enjeux et les actions réalisées autour de la filière forêt-bois.

Il est envisagé d'utiliser différents moyens de communication dont la diffusion d'un spot publicitaire sur Radio Bleu Drôme Ardèche.

L'animation interne de la Communauté de Communes n'est pas prise en charge par le Département de la Drôme.

Objet de la délibération : Organisation de la Journée Internationale des Forêts au Pays de Dieulefit-Bourdeaux	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
DEPENSES			
Spot publicitaire Radio Bleu	1 522 €	Subvention CD26 (35%)	1 121,75 €
Prestation : accompagnement FIBOIS	1 500 €		2 083,25 €
Communication : impression BAYLE + transport	183 €	Autofinancement CCDB	
TOTAL	3 205 €	TOTAL	3 205 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- AUTORISE Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention au Département de la Drôme
- VALIDE le plan de financement
- AUTORISE Madame la Présidente à bénéficier de la subvention du Département
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document utile à cette décision

A. JEUNE expose la suite du travail en cours sur le projet alimentaire territorial 1. Il rappelle que ces projets sont portés par l'état et la région. Le bilan sera présenté en septembre. Parmi les actions réalisées : le carnet de producteurs dans sa version numérique est terminé et chaque mairie l'a reçu. Il demande aux conseillers de faire circuler ce carnet pour une visibilité des producteurs locaux. Le carnet est sur le site de la CCDB, en ligne.

Une opération collective a permis de mettre en contact les cantines et des producteurs locaux.

Une réunion entre professionnels pour des informations dans le cadre du comité local d'installation et de transmission. Les exploitants ont beaucoup de terres en location et les propriétaires doivent prendre conscience de leur responsabilité pour maintenir le patrimoine nourricier. Ce sera en collaboration avec Terre de liens. Une réunion avec la chambre est prévue pour les nouveaux agriculteurs.

Il propose de continuer ce PAT pour un PAT 2, la DRAAF a besoin de connaître les territoires qui s'engageraient dans un PAT 2. Il s'agit d'un accord de principe (le PAT 2 serait de 5 ans)

D. ARNAUD : le carnet de producteurs est une belle initiative, attendue.

A. JEUNE présente la délibération

Délibération n° 22/2024 : Candidature à un Projet Alimentaire Territorial

Alain JEUNE, Vice-président en charge de la commission Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace, explique que la Communauté de Communes a été retenue en juin 2021 à l'Appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA) dans le cadre du volet 1 : « Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux » (PAT).

Au regard des actions portées et réalisées par la Communauté de Communes dans ce premier volet, il est envisagé de poursuivre la dynamique portée par le territoire autour de l'alimentation. Pour ce faire, dès la fin du PAT de niveau 1, prévue en septembre 2024, et à l'issue de la présentation du bilan de ce volet, le territoire se propose de candidater à un PAT de volet 2 pour une durée de cinq ans, à compter de la notification de l'avis favorable des services de la DRAAF Auvergne-Rhône Alpes et / ou de la DDT de la Drôme.

Pour ce faire, la Communauté de Communes déposera une candidature auprès de la DDT Drôme, comprenant la stratégie alimentaire du territoire, les opérations rattachées et les moyens techniques et financiers associés. A ce titre, le budget prévisionnel fera l'objet d'une délibération ultérieure dans laquelle seront détaillés les moyens techniques et financiers pour assurer la réalisation des actions inscrites au PAT 2 sur le territoire.

Une gouvernance spécifique sera également proposée pour faciliter le pilotage du PAT et la transversalité entre les acteurs et les actions portées.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

- DONNE son accord de principe pour le dépôt d'une candidature à un Projet Alimentaire Territorial de volet 2
- APPROUVE le portage et l'animation d'un PAT par la CCDB qui en découlera le cas échéant,
- AUTORISE la Présidente à signer tout document utile à cette décision

A. JEUNE remercie l'assemblée.

8 - COMMISSION DECHETS

P. BERRARD explique que suite au dernier conseil communautaire, le règlement de facturation a été revu et présenté maintenant. Il rappelle que dans la RI il y a une part fixe et une part variable. La proratisation de la part fixe de la redevance existe depuis la mise en place de la RI en 2012

Il déplore que peu de monde se déplace aux réunions publiques permettant d'échanger sur les questions liées aux déchets.

P. BENOIT : je pense que s'il n'y a pas beaucoup de monde aux réunions déchets, c'est que les gens abandonnent.

P. BERRARD se serait bien que les gens se manifestent puisqu'on leur donne la possibilité de s'exprimer.

P. BENOIT Certains endroits sont des déchetteries.

P. BERRARD oui, il y a des points noirs partout. C'est inhérent à l'humain. Justement si les gens ne sont pas contents, il faut venir s'exprimer en réunions publiques

Ch. BUSSAT : je suis favorablement optimiste. Peu de déchets à côté des poubelles. Pourtant c'est difficile de trier.

P. BERRARD présente la délibération

Délibération n° 20/2024 : Adoption du règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Philippe BERRARD, Vice-Président en charge de la commission "Gestion des déchets" explique qu'afin de simplifier l'application de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et apporter l'ensemble des informations aux usagers quant à l'application de cette Redevance Incitative, la commission gestion des déchets propose la mise à jour du règlement de facturation.

Il donne lecture aux membres du conseil communautaire le projet de règlement ainsi que la note de synthèse et demande au Conseil communautaire de se prononcer sur ce projet de règlement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

-ADOpte le règlement de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères tel qu'annexé à la présente délibération ;

-AUTORISE Madame la Présidente ou son.s.a représentant.e à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P. BERRARD remercie l'assemblée

9 DECISIONS DE LA PRESIDENTE

DECISION 04-2024: ETUDE PRE OPERATIONNELLE TRANCHE CONDITIONNELLE POUR OPAH-RU AVEC SOLIHA

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°75/2020 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, chargeant la Présidente de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public et des accords-cadres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération n°79-2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021, autorisant la présidente à signer tout document relatifs à la demande de subvention pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU sur le territoire de la Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux,

VU la décision n°04-2022 de madame la Présidente, prise par délégation du conseil communautaire, retenant pour la réalisation de l'étude pré opérationnelle l'offre de SOLiHA, engageant la tranche ferme,

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées, La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager la tranche conditionnelle proposée dans l'offre initiale de SOLiHA.

Tranche conditionnelle visant à accompagner la CCDB dans :

- la conception et l'élaboration du dossier de consultation des entreprises pour la mission d'animation de de l'OPAH intercommunale

ainsi que

- la rédaction de la convention ANAH qui y est liée,

pour un montant des prestations de 8 237.50 HT

DÉCIDE l'engagement de ladite tranche pour un montant de 8 237.50 HT auprès de SOLiHA.

DECISION 05-2024 : SIGNATURE D'UNE PRESTATION DE TOPOGRAPHIE AVEC M. FERRAND POUR LA POTERIE ROBIN.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser des opérations de relevés, métrés et de plans de la poterie Robin,

CONSIDÉRANT l'offre reçue après consultation de Marc Ferrand, topographe,

CONSIDÉRANT que cette offre est mieux-disante, conformément aux dispositions de l'article 1er - 1 du CMP, que l'offre du cabinet Valentin et associés d'un montant de 7 900€ HT soit 9 480€ TTC, adoptée en conseil communautaire du 14 décembre par délibération n° 75/2023.

CONSIDÉRANT que cette prestation ne nécessite pas le titre de géomètre expert,

DÉCIDE de signer la commande de prestations à Marc Ferrand, topographe, pour un montant de 4 880€ HT soit 5 856€ TTC, conformément à son devis du 11 janvier 2024, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

DECISION 06-2024 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ADIL DE LA DROME ANNEE 2023

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°75/2020 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, chargeant la Présidente de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public et des accords-cadres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées, Dans le cadre d'une convention de participation à la mission départementale d'observation de l'habitat de la Drôme signée le 26 avril 2019 entre la CCDB et l'Adil 26. La Présidente, après avoir conclu à la nécessité d'avoir recours à la mission pour l'année 2023 afin d'accompagner le PLH (Programme Local de l'Habitat) obligation réglementaire liée à l'élaboration du PLH (art.302-1-3 du CCH).

La Présidente **DÉCIDE** de signer un avenant à la convention avec l'ADIL de la Drôme pour un montant de contribution pour l'année 2023 de 2 881€.

Cette décision annule et remplace la décision 32-2023 du 30 novembre.

10 - DECISION DU BUREAU

DECISION 01-2024: AIDE A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES DE LA CCDB – OCTROI DE SUBVENTIONS

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°76/2020 du 10 septembre 2020, chargeant le bureau de prendre toutes décisions pour approuver et régler dans la limite des crédits affectés au budget dans le cadre du règlement d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales du pays de Dieulefit-Bourdeaux, approuvé par délibération n°54/2023 du 28 septembre 2023, les dossiers qui seront proposés par la commission "Développement économique".

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à l'attribution des subventions des dossiers présentés,

- **Dossier de Mme VIGNE et M. FAURE : SARL LA MIE TEMPS (Bourdeaux)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 25 900 € plafonné à 25 000 €

Aide demandée à la CCDB : 3 750 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de Mme DELEANI Sonia : Entrepreneur individuel (Pont-de-Barret)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 5 406,50 €

Aide demandée à la CCDB : 810,98 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum **indiqué**.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention avec chaque bénéficiaire et toutes pièces utiles à cette décision.

DECISION 02-2024 : AIDE A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES DE LA CCDB – OCTROI DE SUBVENTIONS

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°76/2020 du 10 septembre 2020, chargeant le bureau de prendre toutes décisions pour approuver et régler dans la limite des crédits affectés au budget dans le cadre du règlement d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales du pays de Dieulefit-Bourdeaux, approuvé par délibération n°54/2023 du 28 septembre 2023, les dossiers qui seront proposés par la commission "Développement économique".

- **Dossier de M. RICHARD Christophe : SARL RICHARD ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT TP (Dieulefit)**

Objet de la demande : Acquisition d'un engin de chantier

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 45 000 € plafonné à 25 000 €

Aide demandée à la CCDB : 3 750 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de Mme TERROT Stéphanie : EI COIFFURE STÉPHANIE (Bourdeaux)**

Objet de la demande : Réalisation de travaux d'embellissement du salon

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 9 179,50 €

Aide demandée à la CCDB : 1 376,93 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de M. PEYROT Xavier : SAS AMBIANCE PISCINES & PAYSAGES (Dieulefit)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels

Montant des investissements éligibles travaux d'économie d'énergie / réduction des déchets professionnels (taux d'aide à 25%) : 17 480 €

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 1 633 €

Aide demandée à la CCDB : 4 500 € (montant plafonné)

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention avec chaque bénéficiaire et toutes pièces utiles à cette décision et à inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

11 POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission Enfance jeunesse

N. SYLVESTRE rappelle que les chantiers jeunes vont reprendre cet été et le service attend des propositions de chantiers par les communes.

Commission Tourisme

E. BOUVIER revient d'une réunion sur le schéma directeur départemental du tourisme. 6 axes ont été présentés.

Commission Développement Economique

M. EBERHARD rappelle que le dernier petit déjeuner de l'emploi a été une réussite, 32 demandeurs d'emploi et 24 entreprises présents. Pour la zone de Boulagne, plusieurs contacts sérieux. Un stagiaire est attendu pour une étude sur les besoins fonciers des entreprises (immobilier d'entreprise)

12 - Questions et informations diverses.

F. SIMIAN donne quelques informations: retour sur la réunion du CA de l'AMF 26. Rencontre avec les entreprises du BTP qui ont du mal pour les projets de construction, ces entreprises sont prêtes à venir discuter des projets en amont des maitrise d'oeuvre.

Le RDDECI, il a été revu comme prévu, mais in fine, seulement 10 % d'économie seraient réalisables en comparaison avec un SCDECI précédent.

**Les prochains Conseils auront lieu les jeudis :
11 avril à Roche St Secret Béconne – vote des BP 2024**

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur participation.

Le Séance est levé à 20h10.

Fait à Dieulefit, le 26 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,
Philippe BERRARD

La Présidente,
Fabienne SIMIAN.